

UNE CHARTE EUROPEENNE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

La Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations (CEP-CMAF) a élaboré à Bruxelles un document qui fait désormais office de charte européenne de l'économie sociale.

Une façon différente d'entreprendre

Les organisations de l'économie sociale sont des acteurs économiques et sociaux présents dans tous les secteurs. Elles se caractérisent avant tout par leur finalité et une façon différente d'entreprendre. L'économie sociale comprend les coopératives, les mutualités, les associations et les fondations. Ces entreprises sont particulièrement actives dans certains domaines comme la protection sociale, les services sociaux, ...

Certaines de ces initiatives disposent déjà d'une reconnaissance juridique comme par exemple les entreprises à finalité sociale (Belgique), les coopératives sociales (Italie), les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (France) etc.

Toutes s'inscrivent dans les objectifs des politiques européennes (sociale, de l'emploi, de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la recherche, du développement local et régional, de la RSE, de la gouvernance d'entreprise, etc.) auxquelles elles apportent une contribution active.

Des spécificités fortes

Les formes juridiques des organismes de l'économie sociale peuvent varier d'un État membre à l'autre. Cependant, ces entreprises se distinguent de celles à capitaux par leurs spécificités liées à des caractéristiques communes, notamment:

- la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital l'adhésion volontaire et ouverte,
- le contrôle démocratique par les membres, la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général,
- la défense et la mise en oeuvre des principes de solidarité et de responsabilité,
- l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics
- l'essentiel des excédents est destiné à la poursuite d'objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général.

Une réalité incontournable

L'économie sociale:

- se fonde sur le principe de la solidarité et sur l'engagement des personnes dans un processus de citoyenneté active
- est génératrice d'emplois de qualité comme d'une meilleure qualité de vie et propose un cadre adapté aux nouvelles formes d'entreprise et de travail
- joue un rôle important dans le développement local et la cohésion sociale
- est socialement responsable
- est facteur de démocratie
- contribue à la stabilité et au pluralisme des marchés économiques
- répond à des priorités et objectifs stratégiques de l'Union européenne : cohésion sociale, plein emploi et lutte contre la pauvreté, démocratie participative, meilleure gouvernance, développement durable.

L'économie sociale se fonde sur une large base sociale et mène à bien ses activités sous des formes juridiques variées, en faisant preuve de sa compétitivité, de sa capacité de croissance et d'adaptation aux nouveaux défis sociaux et économiques.

Ainsi, elle est une composante fondamentale de la société civile organisée. Elle prend position et rend des avis, aux pouvoirs publics sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques qui touchent à la vie des citoyens.

L'économie sociale contribue de manière significative à la construction d'une société plurielle plus participative, plus démocratique et plus solidaire.